Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260511-20260506-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 mai 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 14
Votants : 15
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.
Etaient présents : Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS – Aline GAUCHER – Colette GORRÉ– Dominique GUIMENÉ – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER –– Jean- Claude PICAVET – Stéphane ROUSSEL
Absente excusée : Martine MICHAUX
Absents non excusés :
Pouvoirs : Martine MICHAUX à Dominique GUIMENÉ
Secrétaire de séance : Mélanie BRETON

Date d'affichage en mairie : 11 mai 2026

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 07 mai 2026

2026-05-06_Dispositifs jeunesse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition de la commission Jeunesse,
Vu les dispositifs portés par le Service Information Jeunesse (SIJ) de Questembert Communauté,

Considérant la volonté de la commune de soutenir l'engagement des jeunes et de favoriser leur participation à des actions d'intérêt général,
Considérant que Questembert Communauté propose deux dispositifs structurants :

1. Chantiers Déclic (11–16 ans)
– chantiers de 3 à 5 jours,
– encadrement assuré par le SIJ et les animateurs du centre social,
– valorisation de 15 € par demi-journée,
– objectif : découverte du travail, accompagnement de projets individuels ou collectifs, premier pas vers un job d'été.

2. Job and Co' (14–17 ans)
– missions d'intérêt général de 3h30,
– encadrement SIJ + centre social,
– gratification de 20 € par mission,
– objectif : implication citoyenne et découverte de missions locales.

Considérant que la commune prend en charge le matériel et les consommables,
Considérant que la rémunération des jeunes est assurée par Questembert Communauté,

Considérant la liste des chantiers proposés par la commission Jeunesse, dont certains prioritaires :

Chantiers prioritaires (Priorité 1)
– peinture du foyer des jeunes,
– travaux liés au graff du transformateur (balisage, aménagement),
– nettoyage et remise en état du lavoir de Saint-Gravai et de la fontaine.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260511-20260506-DE

Autres chantiers proposés
– travaux de plantation autour des aires de pique-nique,
– réaménagement du foyer des jeunes,
– aménagement des aires de pique-nique (route de Peillac),
– création d'une aire de pique-nique au rond-point,
– rénovation du terrain de basket et tennis.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour), décide :

Article 1 – Intégration des dispositifs jeunesse
Le Conseil municipal approuve l'intégration des dispositifs « Chantiers Déclic » et « Job and Co' » au sein de la commune de Saint-Gravé.

Article 2 – Validation des chantiers
Le Conseil municipal valide la liste des chantiers proposés, dont les trois chantiers prioritaires : – peinture du foyer des jeunes, – travaux liés au graff du transformateur, – nettoyage et remise en état du lavoir de Saint-Gravai et de la fontaine.
Les autres chantiers pourront être programmés en fonction des besoins, des moyens et des disponibilités des jeunes.

Article 3 – Modalités financières
La commune prendra en charge le matériel et les consommables nécessaires à la réalisation des chantiers. La rémunération des jeunes sera assurée par Questembert Communauté dans le cadre des dispositifs.

Article 4 – Mise en œuvre
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à : – formaliser l'engagement de la commune auprès de Questembert Communauté, – signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des dispositifs, – organiser la planification des chantiers avec la commission Jeunesse.

Article 5 – Exécution
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Mélanie BRETON

Fait et délibéré en séance publique,
les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire,

Thierry AUTRAN

MAIRIE DE SAINT-GRAVE
56 (Morbihan)